



**REGROUPEMENT DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS
DU SUD DE LA GASPÉSIE**

31-201, rue Commerciale O

Chandler (Québec)

G0C 1K0

Tel: (418) 689-5055

Fax : (418) 689-5037

Mailto : rppsg@globetrotter.net

Chandler, le 18 avril 2016

Madame Ginette Levesque
Conseillère principale par intérim, Poisson de fond
Pêches et Océans Canada
104, rue Dalhousie
Québec, Québec
G1K 7Y7

Madame,

La présente vise à appuyer la position présentée par le gouvernement du Québec concernant l'examen des décisions en matière d'allocation prises depuis 2007 dans le cadre de la pêche au flétan de l'Atlantique dans le golfe du Saint-Laurent. Cette position consiste à demander le rétablissement de la part historique du Québec à 57,71 %.

Nous souhaitons insister sur le fait que la pêche au flétan de l'Atlantique revêt une grande importance pour les pêcheurs de notre Association compte tenu des retombées économiques qu'elle génère et qu'elle génèrera dans le futur.

Les pêcheurs du Québec tout comme ceux de Terre-Neuve pratiquaient une pêche dirigée sur le flétan atlantique leur ayant permis de bâtir au fil des années une historique de pêche. Ce n'est pas par pure coïncidence si le Québec s'est retrouvé avec une part importante du quota global du golfe.

De plus, afin de stabiliser les parts d'accès des différentes flottilles au Québec suite à la fermeture de la pêche à la morue, un exercice douloureux a été réalisé entre ces dernières. Effectivement, sur une période de 4 années (2009-2012), ces parts ont été stabilisées pour chacune les rendant plus viables et moins vulnérables. Cette dépendance à la ressource ne fut cependant pas le lot des provinces maritimes puisqu'elles ne pêchaient pas cette espèce.

Nous souhaitons aujourd'hui que les erreurs de subtilisation des quatre dernières années soient corrigées au profit bien entendu de ceux pour qui cela fait toute une différence dans les revenus bruts d'une saison de pêche.

Veillez agréer, Madame Lévesque, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

O'neil Cloutier
Directeur général